

# Le Gers face au Covid19 : Le point du jeudi 2 avril

Coronavirus COVID-19 : Le Département du Gers vous informe pendant le confinement



**6** pour vous informer  
rubriques

 [gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)  0 800 130 000

## Actualités



### Le Département mobilisé pour la création de points de retraits de produits fermiers

Dans le prolongement de la démarche engagée autour du Projet d’Alimentation Territorial (PAT) et de la nouvelle [plate-forme alimentaire régionale](#) créée par la Région Occitanie, et dans le cadre de la crise COVID19, le Département du Gers et les acteurs institutionnels du Territoire proposent d’accompagner les producteurs locaux pour faire face à l’arrêt de la restauration collective et à la fermeture de la quasi-totalité des marchés de plein vent.

### Objectif : créer une carte interactive des points de vente de produits locaux

Cette crise a fait naître ou connaître des initiatives de vente de produits locaux. L’objectif de <https://www.gers.fr/lettres-dinformation-covid19/le-gers-face-au-covid19-le-point-du-jeudi-2-avril>

cette démarche est de communiquer auprès du grand public, à l'aide d'une carte interactive, les points de vente de produits locaux qui sont ou pourraient être mis en place comme des drives fermier, points de dépôt-vente, etc.

## Un questionnaire en ligne pour renseigner cette carte

Afin d'être le plus exhaustif possible, et en complément de la démarche de la Chambre d'agriculture, **le Département vous propose ce [questionnaire en ligne](#) rapide qui permettra de renseigner au mieux cette carte.**

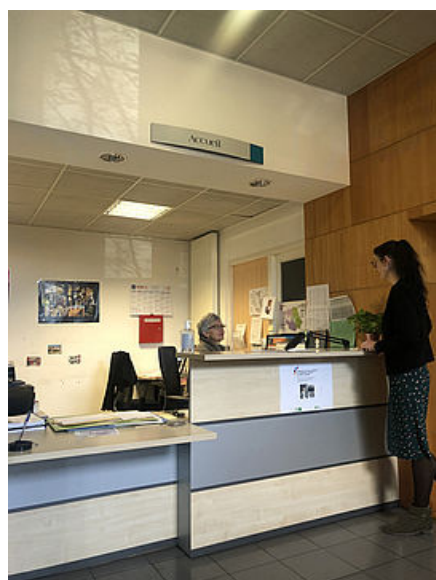
Les services du Conseil départemental se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**La date limite de réponse est fixée au vendredi 3 avril à 14h.**

[Le Département du Gers au service des gersois malgré la crise](#)

[Les chiffres du jour](#)

[Portrait d'agent](#)



Accueil de la MDPH du Gers

### 4 questions à Samuel Massenez, Directeur de la MDPH du Gers

#### › Pouvez vous nous rappeler le rôle de la MDPH ?

La MDPH qui est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) est le lieu unique d'accueil pour tous les droits et prestations des personnes handicapées.

Sa mission première est d'informer, d'accueillir les usagers dans leurs demandes et démarches.

<https://www.gers.fr/lettres-dinformation-covid19/le-gers-face-au-covid19-le-point-du-jeudi-2-avril>

Ensuite, l'équipe pluridisciplinaire (médecin, instructeurs, évaluateurs, assistante sociale, ergothérapeute, enseignant...) évalue les besoins de la personne qu'il s'agisse de scolarité, d'emploi ou de vie quotidienne et propose un plan personnalisé de compensation pour faciliter son inclusion sociale et lui attributions des droits ou prestations.

Enfin, la MDPH s'assure du suivi des décisions prises et l'accompagnement les usagers.

La MDPH est au coeur du partenariat avec toutes les administrations impliquées dans le secteur du handicap (Etat, Département, ARS, Pôle Emploi, CPAM, CAF, MSA, Education Nationale...), avec les établissements et services médico-sociaux et bien sûr avec les associations de personnes handicapées.

30 agents prennent donc soin au quotidien des gersois et des gersoises en situation de handicap auquel s'ajoutent 8 agents des deux MAIA du Gers dont la MDPH assure le portage administratif.

### **› La MDPH assure la continuité de ses missions. Quelles sont les mesures mises en place depuis le début du confinement ?**

Dès la décision de confinement prise nous avons été obligé - comme la majorité des services publics - de fermer l'accueil au public et d'arrêter toutes les visites pour éviter la propagation du virus étant donné que nous accueillons des publics fragiles et vulnérables. Pour autant, si les portes sont fermées, le téléphone ou les mails restent ouverts.

Nous nous sommes organisés pour assurer l'accueil téléphonique et le renseignement des usagers et continuer à traiter les dossiers et les demandes.

Deux équipes de 4 personnes se relaient en présentiel à la MDPH tous les jours pour répondre aux questions, réceptionner le courrier et traiter les demandes urgentes notamment de Prestation de Compensation du Handicap pour les personnes de retour à leur domicile ou suite à la fermeture de certains établissements médico sociaux.

Ensuite nous avons mis en place du télétravail pour cette première quinzaine de confinement pour 12 instructeurs et évaluateurs. Nous avons été limité en terme d'équipements et de capacité de connexion à distance mais grâce au travail des deux informaticiens de la MDPH - dont je salue l'investissement - et au soutien de la DOSIN du Département nous allons augmenter le nombre d'agents en télétravail dès la semaine prochaine et offrir des solutions à l'ensemble du personnel.

Il a fallu aussi prendre des décisions pour garantir la tenue de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui a lieu tous les 1ers jeudi du mois et qui attribue les droits et prestations des usagers. Dans cette période exceptionnelle, les instances vont pouvoir se tenir de façon dématérialisée et en mode simplifié.

Bref, tout est mis en œuvre pour assurer nos missions et pour que l'impact pour les usagers soit le plus limité possible.

### **› Imaginons que j'aie une question sur un dossier en cours d'instruction par la MDPH, comment puis-je vous contacter ?**

Notre priorité c'est répondre à l'urgence sur des situations qui nécessitent une aide et poursuivre l'instruction des dossiers. De plus, des mesures ont été prises par l'Etat et les

<https://www.gers.fr/lettres-dinformation-covid19/le-gers-face-au-covid19-le-point-du-jeudi-2-avril>

caisses (CAF et MSA) pour ne pas interrompre le versement des prestations pendant 6 mois. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour les personnes dont les droits MDPH arrivent à échéance. Ils seront prolongés et la MDPH fait en sorte de traiter ces demandes et de les valider.

**J'invite les usagers à ne pas hésiter à nous appeler au 05 62 61 76 76 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h ou par mail à l'adresse : [mdph32@mdph32.fr](mailto:mdph32@mdph32.fr)**

Nous sommes là pour répondre à toutes les questions et rassurer les gersois et les gersoises.

Je mesure que le confinement est une source d'inquiétude pour beaucoup d'usagers et leurs familles et nous essayons de surmonter cette épreuve en nous tenant à leur côté et à leur disposition.

### **> A titre personnel comment vivez vous ce moment si particulier ?**

Quand on travaille au contact de personnes en situation de handicap ou de fragilité, on prend pleinement conscience du danger d'une telle crise sanitaire et on s'applique à respecter scrupuleusement les consignes. Comme directeur, je suis très fier de la mobilisation, du professionnalisme et de l'esprit de solidarité de l'ensemble de mes équipes. Humainement et professionnellement, ces moments de crise sont aussi très instructifs sur notre fonctionnement, nos façons de faire, notre capacité à réagir à innover. Cela montre que nos services publics, nos administrations sont toujours capables d'intervenir dans l'intérêt général, d'être réactifs et qu'ils sont pour notre pays une richesse avant d'être un coût.

**Les prochains RDV Instagram**



**Foire aux questions**



Le Gers face au Covid19 : Le point du mercredi 1er avril

Le Gers face au Covid19 : Le point du mardi 31 mars

Le Gers face au Covid19 : Le point du lundi 30 mars

Le Gers face au Covid19 : Le point du vendredi 27 mars

DÉPARTEMENT  
DU GERS



## Conseil Départemental du Gers

✉ [Nous contacter](#)

81 route de Pessan  
BP 20569  
32022 Auch Cedex 9  
05 62 67 40 40

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

[✓ OK, tout accepter](#)

[Personnaliser](#)